

## **CORRIDA DE NOEL 2024**

### **ARTICLE 1 - ORGANISATION**

L' Athletic Club Excelsior ARUE (ACE Arue) et la Municipalité de Arue organisent le samedi 14 décembre 2024 à partir de 16h30, sous l'égide de la Fédération d' Athlétisme de Polynésie Française, la corrida de Noël 2024.

L'intégralité des bénéfices des inscriptions et des dons éventuels sera utilisée pour des opérations à caractère social et éducatif de la commune de ARUE

### **ARTICLE 2 - PARCOURS, CATÉGORIES, HORAIRE**

Afin de garantir la sécurité des participants, la voie côté montagne sera réservée aux coureurs, du rond-point de la mairie d'Arue jusque vers la moitié de la côte du Tahara'a. Des plots et des bénévoles seront également placés le long du parcours.

Les départs des différentes courses seront donnés depuis la mairie de Arue.

**La BYLIE KID'S RUN de Noël** comprend les courses suivantes :

- Kids cross BB (enfants nés en 2019) et EA (enfants nés en 2016).  
Course sous forme de relais dans les jardins de la mairie.  
Départ à 16h30.
- Course de 1 km pour les PO (2014/2015) et BE (2012/2013) :  
Le départ s'effectuera sur la route de ceinture, en face de l'entrée de l'hôtel de ville. Les participants(es) partiront en direction de Mahina et opéreront un demi-tour environ 20 m avant le giratoire de Tefaaroa. L'arrivée se fera dans l'allée centrale de la mairie.  
Départ à 17h00

**La CORRIDA de Noël**, comporte 3 épreuves de course :

- Boucle de 5 km, ouverte aux athlètes à partir de la catégorie minimes. Départ à 18h.
- Boucle de 10 km Solo (2 boucles de 5 km), ouverte aux athlètes à partir de la catégorie cadet. Départ à 17h45.
- Boucle de 10 km Duo (2 boucles de 5 km pour le 1<sup>er</sup> coureur qui prend au démarrage de la 2<sup>ème</sup> boucle le 2<sup>ème</sup> coureur) ouverte aux athlètes à partir de la catégorie minimes (pour le 5 km). Départ à 17h45.

Les catégories d'âge pour la saison 2024-2025 :

Catégorie	Année de naissance	Catégorie	Âge le jour de la course
Poussins (PO)	2014/2015	Master 1 (M1)	35 à 49 ans
Benjamins (BE)	2012/2013	Master 2 (M2)	50 à 64 ans
Minimes (MI)	2010/2011	Master 3 (M3)	65 et plus
Cadets (CA)	2008/2009		
Junior (JU)	2006/2007		
Espoir (ES)	2003 à 2005		
Seniors (SE)	1991 à 2002		

Le départ sera donné sur les hauteurs de côté de la mairie d'Arue à partir de 17h. En bas de la rue, à droite, les coureurs empruntent la route de ceinture longeant l'entrée principale de l'hôtel de ville. Après le demi-tour dans la côté du Tahara'a, les coureurs redescendent vers la mairie pour arriver dans l'allée centrale, en empruntant la voie réservée aux coureurs et matérialisée par des plots.

#### **ARTICLE 4 - RAVITAILLEMENT**

Des postes de ravitaillement en eau seront disponibles au départ et au demi-tour. Afin de limiter l'impact sur l'environnement, il est demandé à chacun des participants d'apporter sa propre gourde. Des gobelets seront disponibles uniquement au ravitaillement du demi-tour. Pas de gobelet à l'arrivée.

#### **ARTICLE 5 – INSCRIPTIONS**

Les inscriptions se feront jusqu'au **jeudi 12 décembre à 23 h 59** sur le site de Fenua Moove <https://www.fenuamoove.com/>

Les licences issues d'autres fédérations ou clubs sportifs ne sont pas acceptées (Football, Va'a, Natation...).

Les inscriptions se feront selon les modalités décrites ci-dessous

Participants	<a href="https://www.fenuamoove.com/">https://www.fenuamoove.com/</a>	Inscription sur place le jour de la course
Enfants nés en 2016 à 2018	Pas d'inscription	GRATUIT
Enfants nés en 2015 à 2012	GRATUIT	GRATUIT
Licenciés FFA ou FAPF nés en 2009 et avant	2 000 FCP	4000FCP
Non licenciés FFA ou FAPF	2 500 FCP	

Les inscriptions des enfants nés en 2016 à 2018 se feront le jour de la course.

Les inscriptions seront closes définitivement à 16h45 le jour de la course.

Les inscriptions sont limitées à 200 participants pour les 3 courses de la Corrida de Noël.

Les règlements doivent se faire par carte de crédit/CB pour les inscriptions sur le site de Fenua Moove.

En espèces ou par chèque à l'ordre de l'ACE ARUE pour les inscriptions sur place le jour de la course.

Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être complétée et signée sur le bulletin d'inscription.

Un certificat médical (ou une photocopie) de non-contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives en général, ou de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an le jour de la course devra être joint à la fiche d'inscription par tous les coureurs non titulaires d'une licence FFA, FAPF, FTTri ou FFTri.

#### **ARTICLE 6 – RETRACTATION**

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation pour quelque motif que ce soit.

En cas d'annulation ou de report de la manifestation ou d'une ou de plusieurs courses, pour circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs, aucun remboursement ne sera effectué.

#### **ARTICLE 7 - RETRAIT DES DOSSARDS**

Il n'y a pas de dossard pour les catégories BB et EA. Pour le reste des catégories, les dossards seront à retirer le samedi 14 décembre 2024 à partir de 15h00 sous le fare Pote'e de la mairie de Arue.

Le dossard devra être porté à l'avant et être entièrement lisible lors de la course. En l'absence de numéro visible, le participant est susceptible d'être disqualifié.

Lors du retrait du dossard, il sera remis à chaque participant un bonnet de Noël (rouge et vert pour le 10 km duo). Les participants sont invités à le porter pendant la Corrida.

#### **ARTICLE 8 - CESSION DU DOSSARD**

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve. En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée. Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.

Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas

d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

### **ARTICLE 9 - CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES**

Les enfants participant à la BYLIE KIDS RUN en catégorie BB et EA devront obligatoirement porter le maillot qui leur sera remis au début de l'épreuve. Un petit goûter leur sera servi à la fin de l'animation.

Chaque arrivant de la course BYLIE KIDS RUN de 1 km recevra un maillot de la course.

Les participants aux 3 courses de la Corrida de Noël se verront remettre un débardeur technique finisher en échange du dossard.

#### **Classement :**

Un classement scratch homme et femme récompense les 3 premiers de chacune des courses (5km, 10 km solo et 10 km duo). Pour le 10 km duo un classement scratch mixte est ajouté.

Les premiers (femmes et hommes) de chaque catégorie à partir de la catégorie MINIMES ainsi que les premiers Masters 1, 2, 3 seront récompensés sur le 5 et le 10 km solo.

Classement Handisport : le premier Handisports sera récompensé.

### **ARTICLE 10 : CHALLENGE VAIMATO**

Le Challenge VAIMATO récompensera le club FAPF le plus représenté sur les 2 courses de l'ACEA dont VAIMATO est partenaire : la Corrida de Noël 2024 et La VAIMATO 2025. Le grand trophée sera acquis définitivement par le club FAPF qui aura remporté consécutivement 3 années de suite le challenge de représentation. Le petit trophée est acquis annuellement par le club FAPF le plus représenté.

Ces trophées seront remis à l'occasion des récompenses de la VAIMATO en septembre 2025.

Le grand trophée devra faire retour à l'ACEA 1,5 mois avant la VAIMATO suivante pour remise en jeu.

### **ARTICLE 11 : SÉCURITÉ**

La sécurité routière est assurée par la Police Municipale, les officiels et bénévoles. Le service médical est assuré par la Fédération Polynésienne de la Protection Civile.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés (à l'exception de ceux des organisateurs et des services de sécurité) ainsi que les poussettes sont formellement interdites sur le parcours. Aucun suiveur n'est accepté sur le parcours sous peine de disqualification de l'athlète suivi qui se verra retirer son dossard.

Les participants devront obligatoirement courir sur la partie de route qui leur est dédiée et matérialisée par des plots. Le non-respect de cette consigne entraînera la disqualification et le retrait immédiat du dossard.

### **ARTICLE 12 - ASSURANCES / RESPONSABILITÉS**

Une assurance globale de type RC sera prise par l'organisation pour couvrir la course.

*Domage matériel* : L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis sur les biens personnels des participants.

### **ARTICLE 13 - OBLIGATION VIS-À-VIS DES PARTENAIRES.**

Les BB et EA devront obligatoirement courir avec le t-shirt fourni sur place par le sponsor.

Les participants qui seront amenés à monter sur le podium devront obligatoirement revêtir le tee-shirt finisher offert par le partenaire au moment de la remise des récompenses.

### **ARTICLE 14 - TIRAGE AU SORT**

A l'aide des dossards, plusieurs lots (dont un billet d'avion A/R Tahiti-Los Angeles) seront tirés au sort après l'arrivée du dernier participant de la Corrida de Noël. L'absence de l'athlète au moment du tirage entraînera la remise en jeu du lot.

### **ARTICLE 15 - MODIFICATION, REPORT, ANNULATION**

En cas de force majeure (intempéries, insécurité, événement majeur, etc.). L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la manifestation.

### **ARTICLE 16 - RÉCLAMATION**

Toute réclamation devra être adressée au directeur de la réunion 10 min après la proclamation des résultats, moyennant une caution de 10 000F CFP.

### **ARTICLE 16 - DROIT À L'IMAGE**

Tout athlète participant autorise l'ACE Arue et ses sponsors à utiliser leur image et nom dans les supports de communication.

### **ARTICLE 18 - DIVERS**

Le retrait du dossard en cas de disqualification ne donne pas lieu à remise du tee-shirt finisher ainsi qu'à la participation au tirage au sort des lots.

Tout point non prévu par le règlement sera tranché par le juge arbitre de course:

Pour tout renseignement complémentaire, contactez l'ACEA par mail à l'adresse [acea.arue@gmail.com](mailto:acea.arue@gmail.com).

## LISTE DES PARTENAIRES

